

ANNEXE

FICHE DE POSTE RÉFÉRENTS CULTURE TERRITORIAUX

En soutien au déploiement de l'application ADAGE (dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle) et tel que demandé par la DGESCO en juin 2019 dans le courrier de présentation d'ADAGE aux recteur; dans l'objectif attendu de 100% de jeunes engagés dans des projets d'éducation artistique et culturelle, la délégation académique aux arts et à la culture recrute 8 professeurs du second degré de l'académie sur une mission de *référént culture territorial* (RCT).

La généralisation de l'EAC, la mise en œuvre des conventions territoriales EAC (CTEAC) avec les différentes collectivités ainsi que l'approche de plus en plus organisée d'une offre partenariale et territoriale nécessitent de disposer de relais dans tous nos territoires.

Capable d'apporter des conseils dans la réalisation, le suivi, l'accompagnement des projets, le RCT renforce par sa présence, nos actions en favorisant la proximité. Il n'est pas un expert, il ne conçoit de projets, il est avant tout un « facilitateur, un lien entre la DAAC et le terrain et veille à diffuser l'information.

Le RCT est un relai entre les équipes pédagogiques, les partenaires et l'équipe de la DAAC. Il veille à mettre en relation les demandes exprimées avec les expertises des chargés de mission.

Animant le réseau des professeurs référents culture collèges et lycées et à l'écoute des écoles, de son périmètre territorial, il veille à faciliter le déploiement d'ADAGE et de ses différents usages.

La mission du RCT consolide notre engagement dans la mise en œuvre des politiques partagées et concertées auprès de la communauté scolaire et de nos partenaires.

Missions générales relatives à l'éducation artistique et culturelle

Les référents culture territoriaux seront chargés de/d' :

- Participer à la politique nationale et la politique académique en matière d'éducation artistique et culturelle dans le périmètre de son territoire;
- apporter sa connaissance des programmes, de l'éducation artistique et culturelle auprès des structures culturelles, des collectivités et des équipes pédagogiques;

participer à l'animation des réseaux d'établissements et des écoles, des professeurs référents culture et les structures culturelles présents sur son territoire de rattachement en lien avec l'équipe de la DAAC, ses chargés de mission, les CODAAC et les correspondants départementaux.
- travailler en lien avec les collectivités territoriales (villes, communautés de communes, départements, la région Auvergne-Rhône-Alpes) et les structures culturelles présentes sur le territoire afin de diffuser, promouvoir et valoriser les offres en EAC construites en partenariat.

Missions spécifiques du référent culture territorial

Le RCT est plus spécifiquement chargé de/d' :

- accompagner les professeurs référents culture des collèges et lycées ainsi que les directrices et directeurs des écoles de son territoire de rattachement lors de la phase de **recensement** des projets et dispositifs EAC sur ADAGE
- accompagner le réseau des enseignants des 1er et 2nd degré de son territoire de rattachement à la mise en œuvre de projets territoriaux sous la responsabilité de la DAAC, lors de l'appel à projets sur ADAGE. Il accompagne la construction de l'offre EAC de la convention ou du projet de territoire sous la responsabilité de la DAAC.
- mettre en lien les équipes pédagogiques avec les structures culturelles et/ou le réseau des chargés de mission et des professeurs relais
- dans le cas d'un périmètre d'intervention couvert par une convention (CTEAC), participer au titre de la DAAC et sur demande de la DAAC, en fonction de ses disponibilités, aux comités de pilotage et aux comités techniques des conventions signées sur le territoire

- Assurer la communication et la circulation des informations, rendre compte régulièrement à la DAAC en utilisant le tableau de bord mis à disposition au sein de l'espace dédié aux RCT sur TRIBU
- relayer la mise en œuvre de la part collective du Pass Culture Scolaire. A ce titre, il pourra être chargé d'informer et de suivre les projets portés par des enseignants qui se mettent en place sur le territoire au sein duquel il exerce sa mission.
- participer aux formations des référents culture pour consolider les réseaux des professeurs présents sur les territoires et garantir une meilleure circulation de l'information sur les projets EAC (accompagnement, montage, évaluation ...).

Le RCT travaille en réseau, de manière transversale en lien avec les correspondantes départementales des départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône.

Le RCT rend compte régulièrement à la DAAC de son activité. Il rédige chaque année un bilan d'action détaillé, adressé à la déléguée académique aux arts et à la culture.

La mission donnera lieu à une IMP au taux 3 d'un montant total de 1250 euros pour une année scolaire complète. Les déplacements pour des réunions de travail sont inclus dans cette mission et ne donneront lieu à aucun défraiement supplémentaire.

Seuls les enseignants titulaires du 2nd degré, en poste dans l'académie de Lyon peuvent postuler à cette mission, renouvelable tous les ans, après un entretien avec la déléguée académique aux arts et à la culture.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être envoyées exclusivement par mail à l'attention de Madame Valérie Perrin, déléguée académique aux arts et à la culture, à daac@ac-lyon.fr, jusqu'au **18 novembre 2022** délai de rigueur.

Les 8 zones territoriales des missions de RCT en cours de recrutement sont les suivantes :

AIN

- 2 Convention CTEAC Plaine de l'Ain
- 6 Val de Saône

LOIRE

- 1 Convention CTEAC COPLER, CCVAI,
- 3 Convention CTEAC Loire-Forez
- 4 Nord de la Loire/Roanne
- 5 Sud de la Loire/ Saint Etienne

RHONE

- 4 Monts du Lyonnais
- 6 Givors et sud du Rhône

Des informations complémentaires sur la mission de RCT et une cartographie de leur répartition territoriale sont disponibles sur le site de la DAAC : <https://www.ac-lyon.fr/le-referent-culture-territorial-121882>